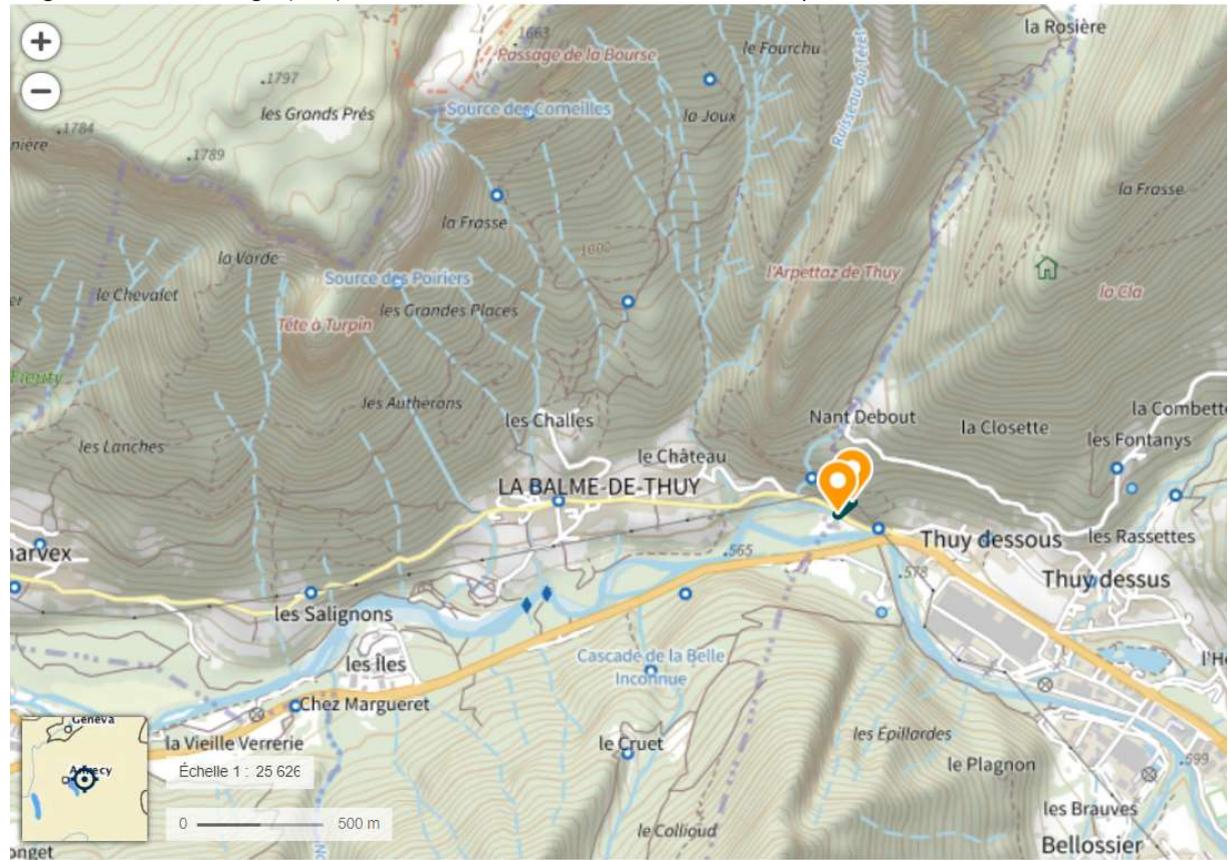


## Annexe 2

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;



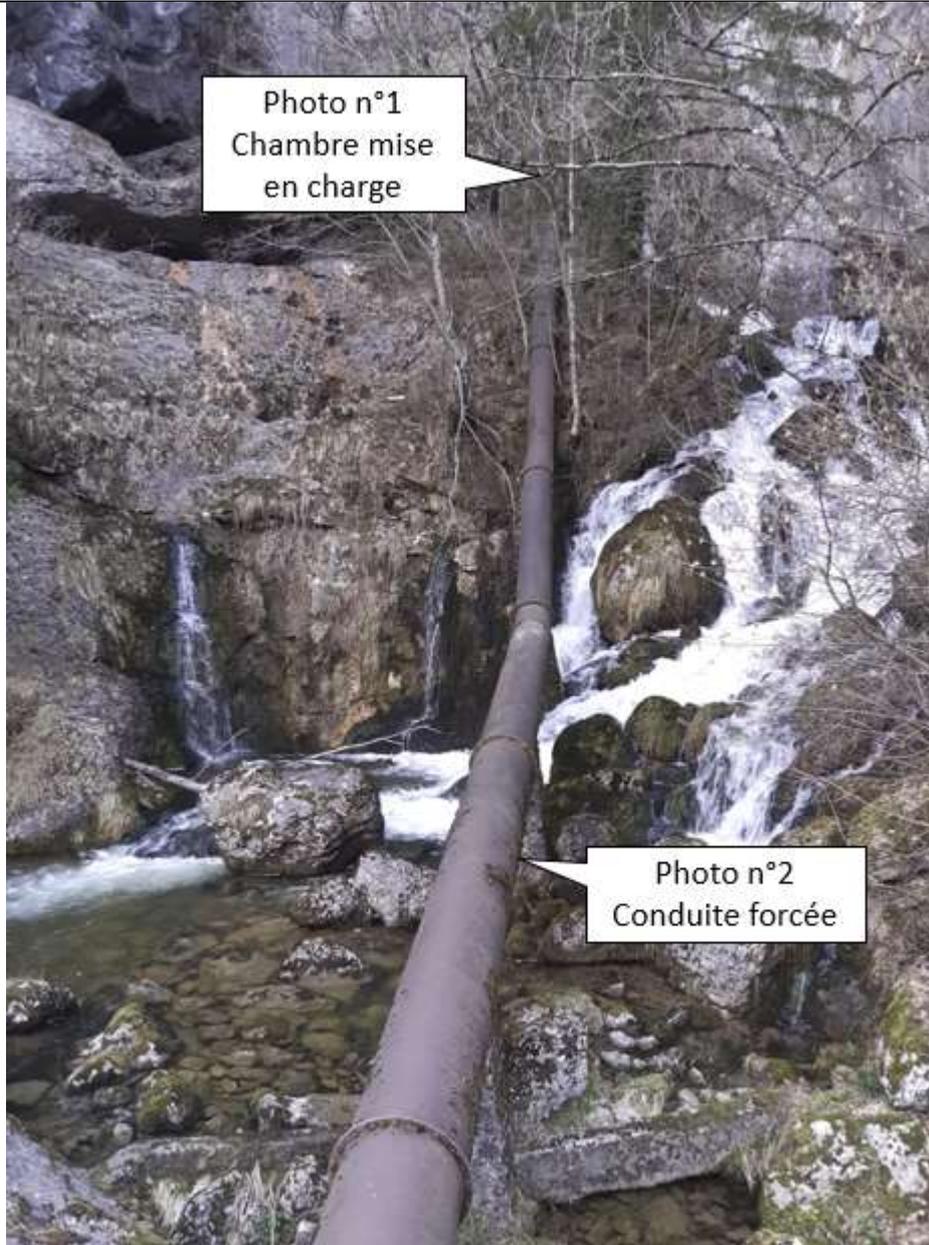
1/25000

### Annexe 3

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;



Photo 1 &  
2



Restitution

Photo 3



Photo  
Equipement  
de  
l'Usine

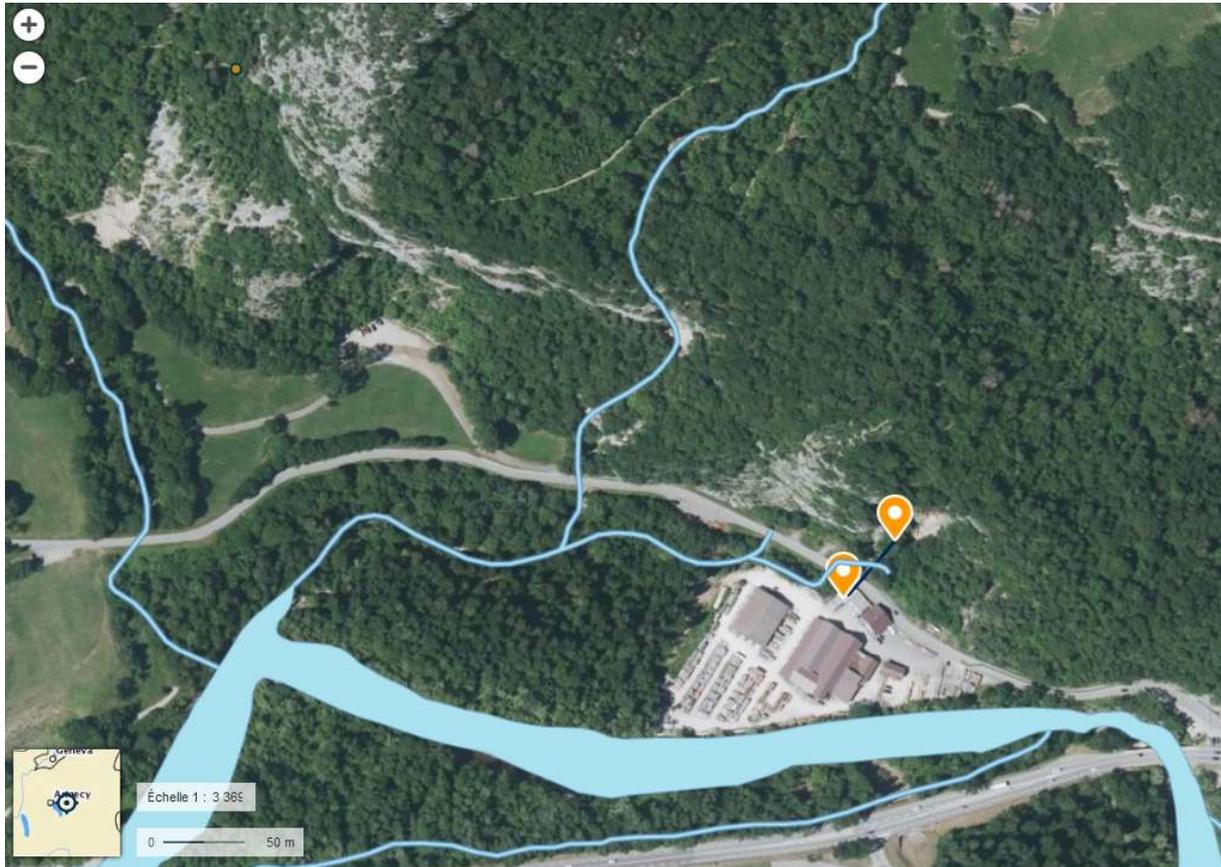


#### **Annexe 4**

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé

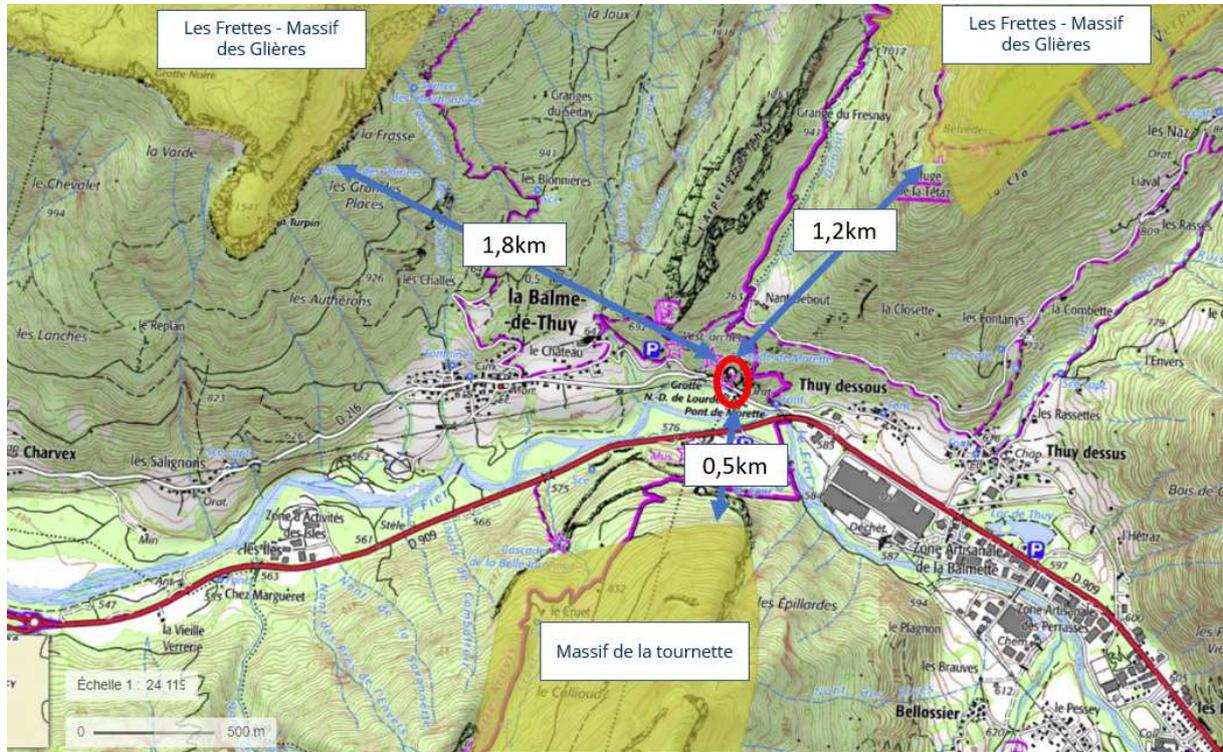
## Annexe 5

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;



## Annexe 6

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.



## Annexe 7

Autres enjeux environnementaux : ZNIEFF 1 (vert foncé) et 2 (vert clair)

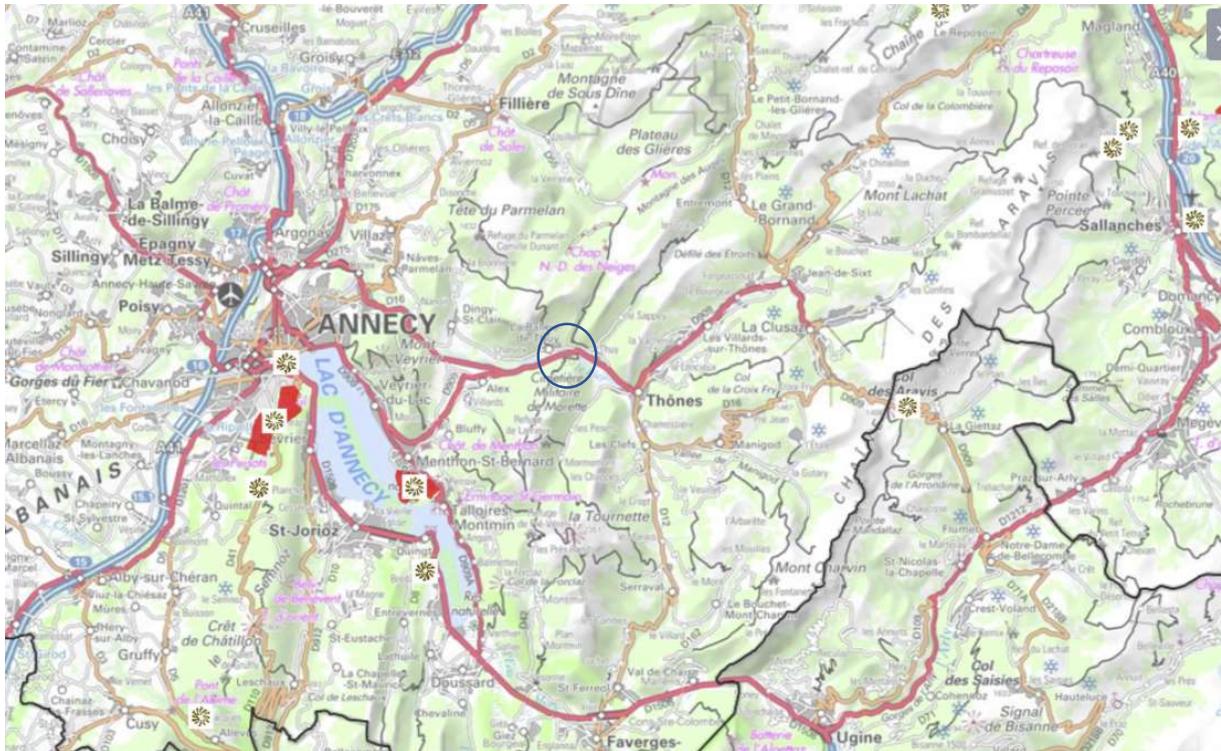


LE projet se situe en bordure à l'extérieur de la ZNIEFF « le fond de la vallée du fier ».

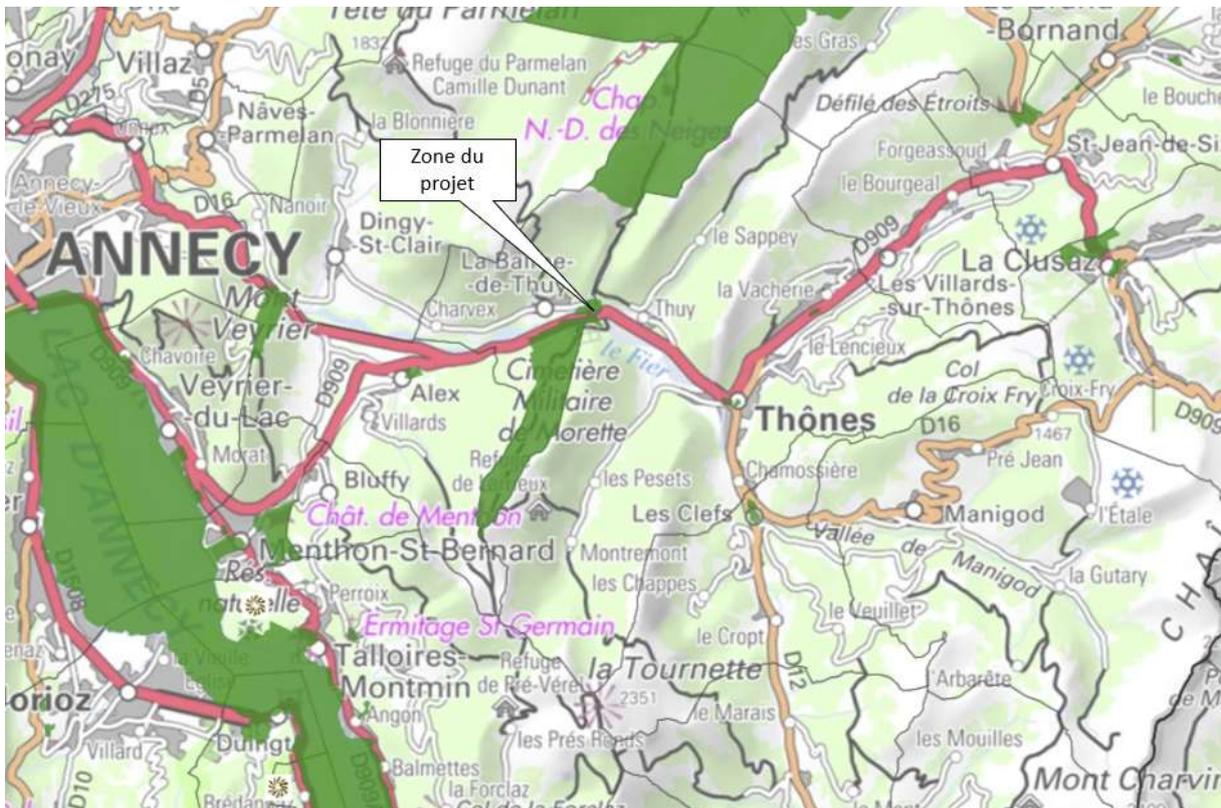
La zone d'arrêt BIOTOPE la plus proche est à 7km.

## Annexe 8

Site classé : **NON**, les sites classés les plus proches (Roc de Chère à Menthon st Bernard) sont éloignés de plusieurs km



Site inscrit : **OUI**



Le projet se situe au sein du site inscrit « Grottes et cascades de Morette »

Un site du ministère de la Culture

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

### Atlas des patrimoines

Territoire | Outils de dessin

Rechercher et aller à

Rechercher

Composer sa carte

Ma sélection

- Zones de présomption de prescription
- Site classé ou inscrit - Haute-Savoie - 7
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AC
- Immeubles classés ou inscrits - Haute-
- Protection au titre des abords de monu

Données externes

Territoires renseignés

Données de référence

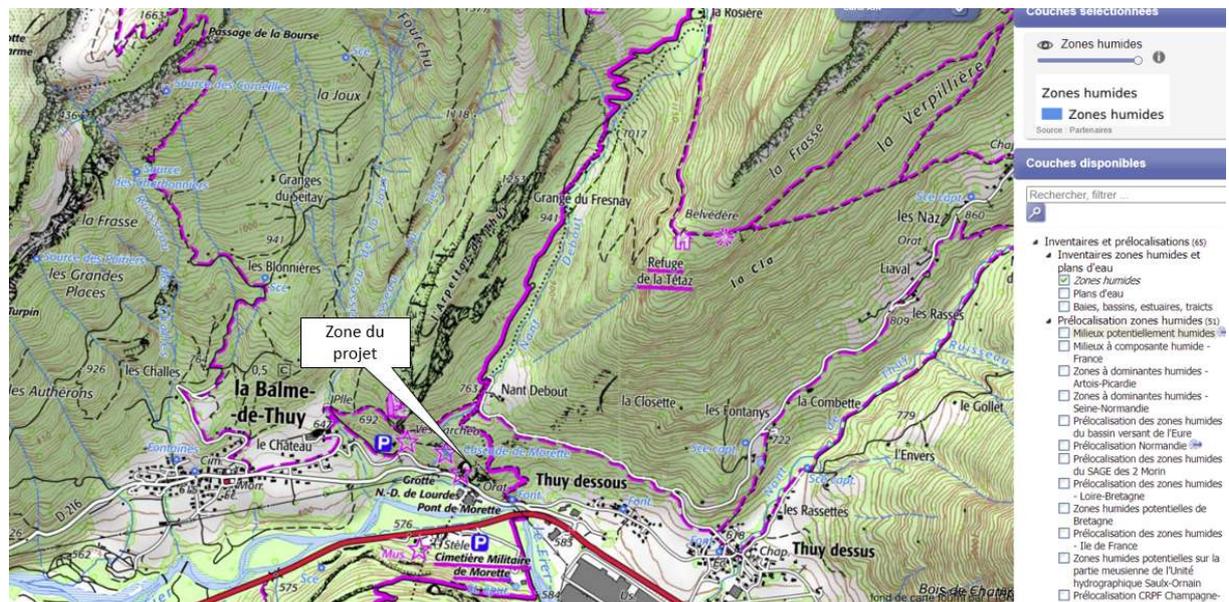
- Bâtiments
- Parcelles cadastrales
- Unités administratives
- Cartes IGN
- Ortho-imagerie

Consulter son panier

geoportail  
Conditions générales d'utilisation

## Annexe 9

Les zones humides, source [SIG Réseau zones humides \(reseau-zones-humides.org\)](http://reseau-zones-humides.org)



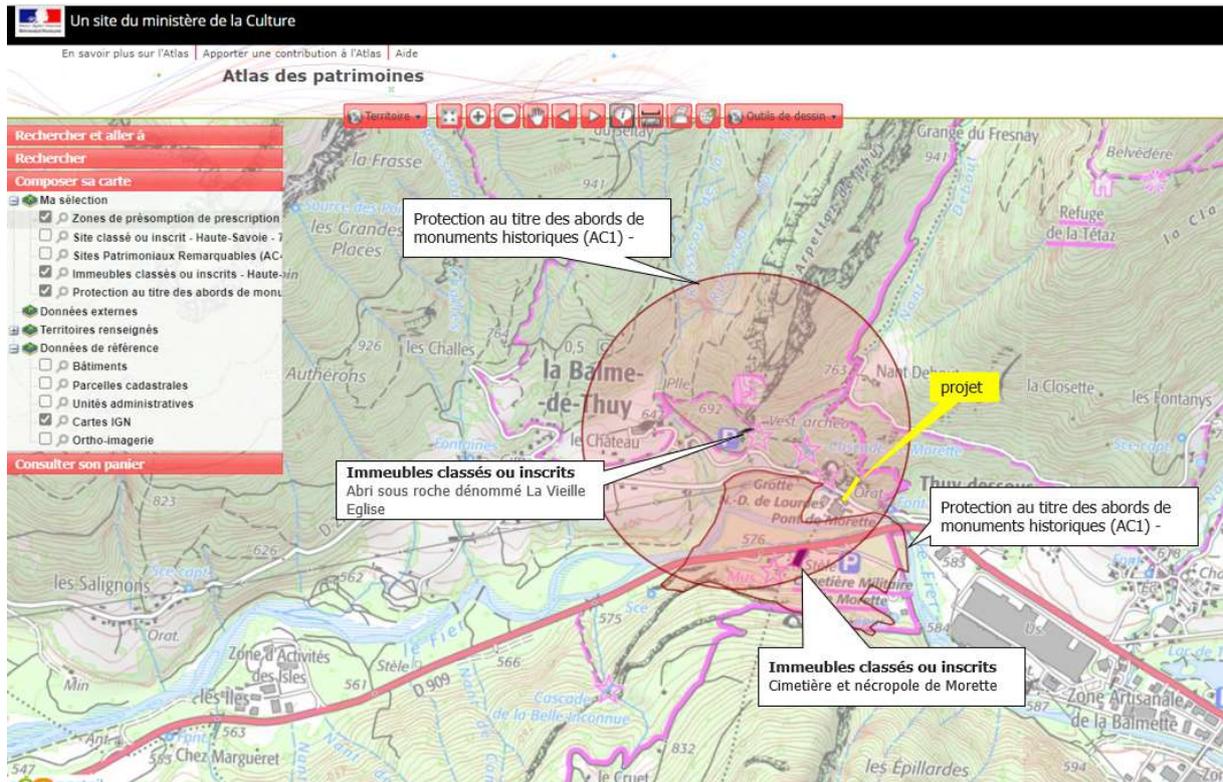
Aucune zone humide n'est répertoriée sur le site reseau-zones-humides.org

## Annexe 10

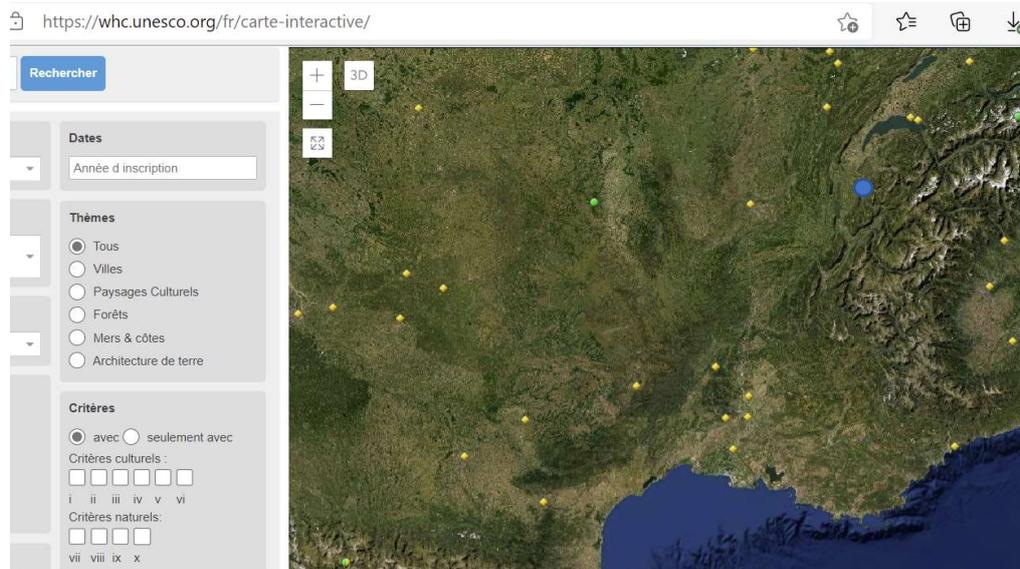
- bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon **NON**
- un monument historique ou ses abords ou **OUI**
- un site patrimonial remarquable **NON**

Le projet se situe dans la zone de protection de l'immeuble classé « Abri sous roche ».

Le projet est en dehors de la zone de protection du cimetière et nécropole de Morette.



Ci-dessous, carte des sites UNESCO. Aucun dans les environs du projet.

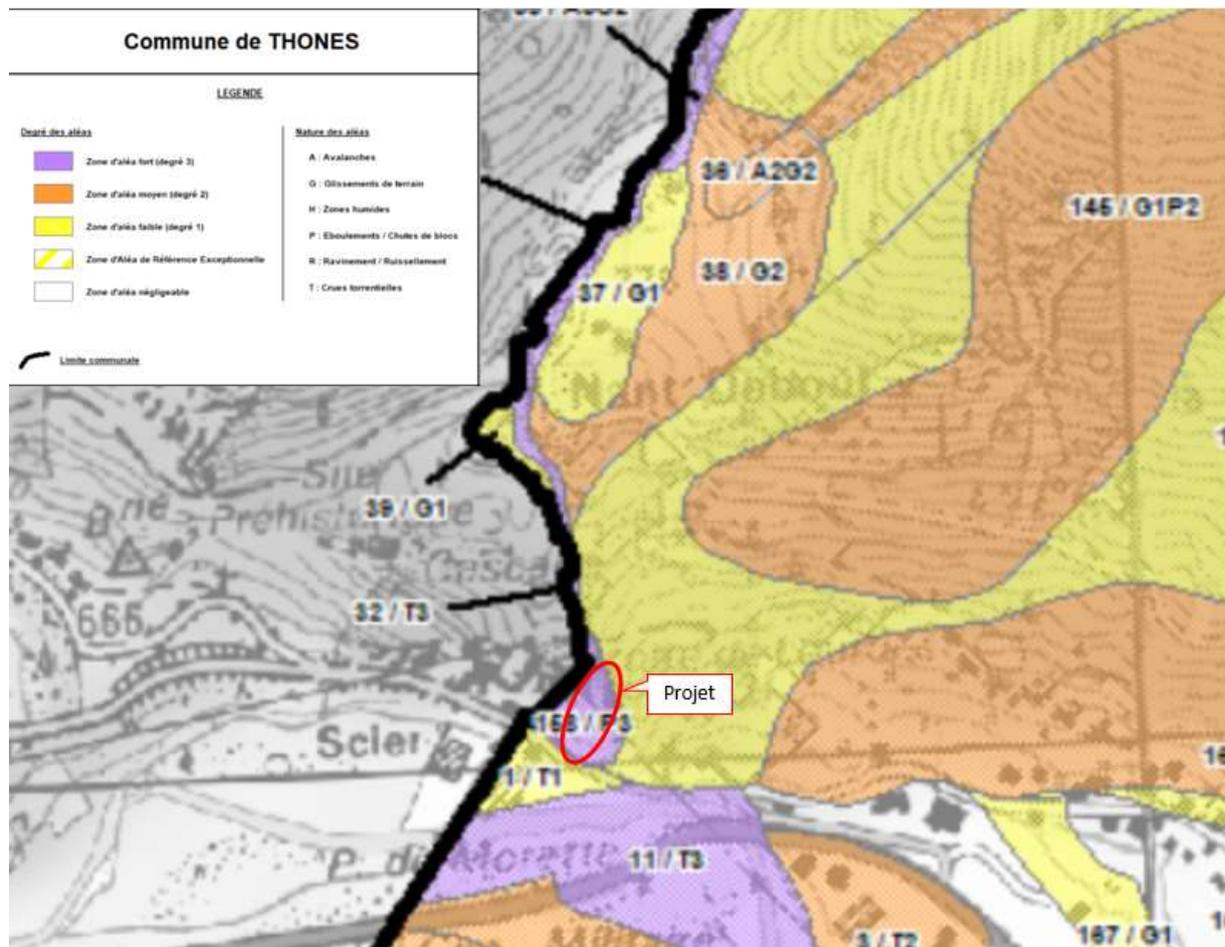


## Annexe 11

PPRT et PPRN de Thônes

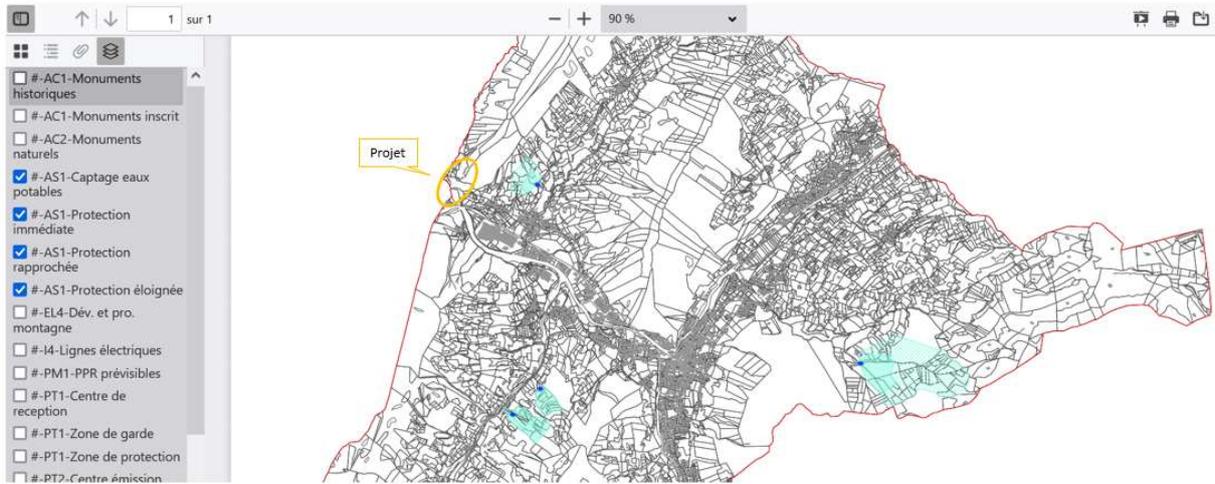
La zone du projet est en zone d'aléa fort pour les éboulements.

Cela concerne la chambre de mise en charge et la conduite forcée.



## Annexe 12

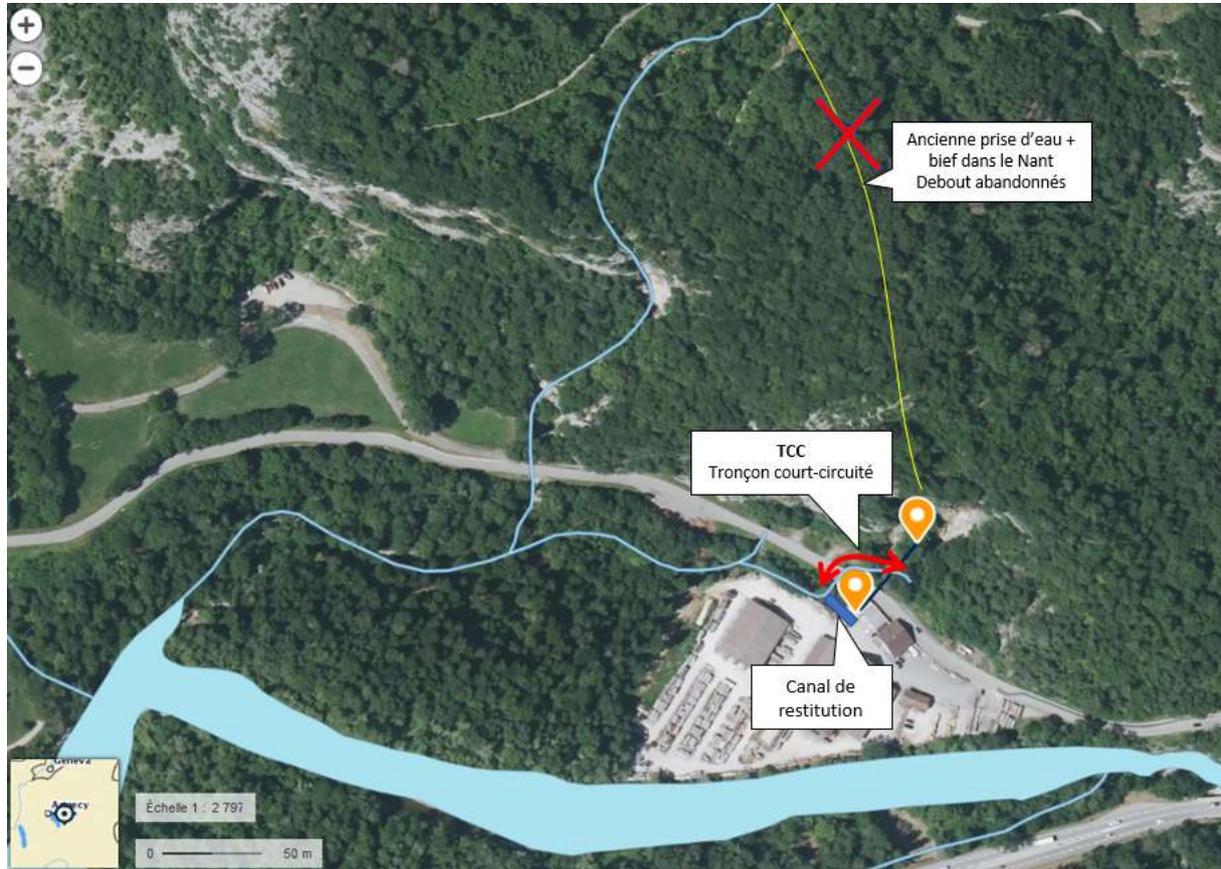
Le projet se situe en dehors de tous les périmètres de protection de captage



## Annexe 13

### Fonctionnement hydraulique du projet et impact sur le milieu aquatique

La centrale sera équipée pour turbiner jusqu'à 500L/s. Elle est alimentée par les eaux provenant des résurgences karstiques qui sont collectées dans la fosse de réception.



MW Hydraulique a missionné le bureau d'études GAY Environnement pour réaliser des pêches électriques.

Les pêches électriques ont indiqué une présence piscicole en amont de la cascade. Cette présence est liée à des campagnes de repeuplement régulières dans les années 2010. C'est pour cette raison que MW Hydraulique, en adoptant la démarche E.R.C (Eviter / Réduire / Compenser) a opté pour l'abandon de la prise d'eau sur le Nant Debout.

MW Hydraulique a privilégié un projet de plus faible puissance au profit d'un évitement total d'impact sur le Nant Debout.

Le tronçon court-circuité est très court (flèche rouge) et sera continué d'être alimenté par d'autres résurgences non captées.

## Annexe 14

### Nuisance sonore

Les turbines sont à distance suffisante des habitations pour n'avoir aucune incidence sonore sur elles.



## Annexe 15

Equipements toujours en place de la microcentrale aujourd'hui à l'arrêt



Groupe de deux turbine Magnat-Simon de la centrale hydro-électrique



Aspirateurs et restitution



Passage de la conduite forcée sous la voirie

## Annexe 16

Incidence sur les milieux naturels autres que les Natura 2000.

Le site est à proximité :

- en bordure de la zone ZNIEFF 1 « Le fond de la vallée du Fier, du pont de Claix à Morette»  
*Extrait de la fiche INPN*

*Ce tronçon du Fier, quasiment intact, représente le paysage typique d'une rivière alpine non perturbée sur ses rives par des aménagements. Une telle situation est devenue rarissime au point que ce tronçon, avec quelques deux ou trois autres, forme l'un des tous derniers témoins de ce paysage originel en Haute-Savoie. Il illustre les divagations d'une rivière dans son lit au gré des crues. Le Fier est bordé d'importantes zones de galets et graviers, plus ou moins colonisées par la végétation, le tout longé par une large forêt riveraine fortement enrésinée. Les habitats naturels les plus significatifs et de grand intérêt sont ceux liés à la dynamique de la rivière et qui ne peuvent se végétaliser durablement en raison des crues (bancs de sables, graviers et galets nus ou colonisés par des touffes éparées), les terrasses pierreuses sèches et les formations plus évoluées riches en saules buissonnants. Ces milieux originaux sont caractérisés par une forte diversité botanique. Ils représentent le biotope de deux oiseaux, le petit Gravelot et le Chevalier guignette, et constituent l'habitat privilégié de nombreux insectes, en particulier les orthoptères (famille des criquets et sauterelles).*

Le milieu naturel ciblé est celui du Fier et en particulier de sa morphologie typique de cours d'eau en forme de tresse. Les habitats typiques à préserver sont liés au lit majeur du Fier et aux abords.

Phase du projet	Niveau d'incidence
TRAVAUX	Le remplacement de la conduite n'aura aucun impact sur la zone
EXPLOITATION	Le projet n'aura aucune influence sur le débit du Fier et n'influencera pas l'identité morphologique du Fier.

- à 800m de la zone ZNIEFF 2 « centre du massif des Bornes »  
Aucune incidence prévisible sur cette zone
- au sein du site inscrit « GROTTES ET CASCADE DE MORETTE »  
Peu d'information sur ce site inscrit.



Phase du projet	Niveau d'incidence
TRAVAUX	Le remplacement (à l'identique) de la conduite forcée n'aura aucun impact sur le site (sauf pendant les 3 jours de démantèlement et pose de la nouvelle conduite forcée)
EXPLOITATION	-